



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 3 novembre 2025  
CR N° 15**

**Présent (es) :** Mesdames VANNEY Nolwenn - TORTORA Sandrine - CHENAF Sandrine - COLLE BELTAI Valérie

Messieurs GILBERT Cédric – PALLARES Laurent - MEON Ludovic -

**Excusé (es) :** Messieurs BOULLE Thomas - COUDURIER Julien – BOTTONI Pierre  
Mesdames CORMERAIS Martine - HACENE Marie

### COURRIERS AUX CLUBS

Toutes les communications des clubs doivent venir de la boite mail standardisé du club adressé à la COC copie COMITE. Aucune réponse ne sera faite aux adresses personnelles et de même si la COC n'est pas destinataire.

Gest'hand étant en maintenance, la COC n'a pas pu valider les inversions et les reports.

**-18 ANS F :** Suite à la ré-attribution des points de la CRL de Saint-Maur, la COC a remis à jour les championnats. En annexe

### INDISPONIBILITES DE GYMNASSE

**VALENTON :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 09 avril au 13 avril 2026.

**ALFORTVILLE :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 08 janvier au 21 janvier 2026.

**MAISONS-ALFORT :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 31 janvier 2026 au 1<sup>er</sup> février 2026.

**BRY :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 6-7 décembre 2025

**CACHAN :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 12 janvier au 20 janvier 2026.

**CHOISY LE ROI :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase les week-ends du 10-11 janvier 2026 et 17-18 janvier 2026.

**ORMESSON :** La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase les week-ends du 10-11 janvier et du 18 au 20 janvier 2026.

### TOURNOIS MINI-HAND

VILLENEUVE	7 décembre 2025
SAINT-MAUR	14 décembre 2025
CHEVILLY LARUE	1 <sup>er</sup> février 2026
IVRY	15 février 2026
ORMESSON	15 mars 2026
FONTENAY	22 mars 2026
VILLEJUIF	29 mars 2026
MAROLLES	29 mars 2026
CHAMPIGNY	12 avril 2026
CACHAN	12 avril 2026

BONNEUIL  
CHENNEVIERES  
CRETEIL  
SUCY  
BRY SUR MARNE

19 avril 2026  
10 mai 2026  
10 mai 2026  
7 juin 2026  
14 juin 2026

## CHAMPIONNATS MASCULINS

### MOINS DE 15 ANS

#### DEPARTEMENTALE 1

Poule B

#### **Rencontre Stella St Maur HB / CHB Bry du 6-7 décembre 2025 :**

La rencontre aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 à 16h00 au gymnase d'Arsonval à St-Maur.

## CHAMPIONNATS FEMININS

### MOINS DE 18 ANS

#### DEPARTEMENTAL 1

#### **Rencontre Entente St-Maur - Joinville / US Créteil HB du 06-07 décembre 2025**

La rencontre se jouera le dimanche 7 décembre à 12h15 au gymnase d'Arsonval à St Maur.

### MOINS DE 15 ANS

#### DEPARTEMENTAL 1

#### **Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / HBC Thiais du 06-07 décembre 2025**

La rencontre se jouera le samedi 6 décembre à 17h30 au gymnase Ducasse au Kremlin Bicêtre.

#### DEPARTEMENTALE 2

Poule A

#### **Rencontre CA Boissy HB / Marolles HB du 6-7 décembre 2025 :**

La rencontre se jouera le dimanche 7 décembre à 13h00 au gymnase Paule Baudouin à Boissy.

### -13 ANS FEMININES

#### DEPARTEMENTALE 1

#### **Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / Entente St-Maur - Joinville du 06-07 décembre 2025**

La rencontre se jouera le samedi 6 décembre à 13h30 au gymnase Ducasse au Kremlin Bicêtre.

#### DEPARTEMENTALE 2

#### **Rencontre CSA Kremlin Bicêtre 2 / HBC Thiais du 06-07 décembre 2025**

La rencontre se jouera le samedi 6 décembre à 16h30 au gymnase Ducasse au Kremlin Bicêtre.

La Présidente de la COC 94  
Nolwenn VANNEY



**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours :** Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.